

## **AVIS DE RECRUTEMENT**



### **CONCOURS EXTERNE 17 ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER**

— Session 2019 —

(Concours sur titres)

*Date limite de retrait des dossiers de candidature : le 12 septembre 2019 à 16h00*  
*Date limite de **transmission** des dossiers de candidature: le 13 septembre 2019*  
*Dates prévisionnelles d'admissibilité (sélection des dossiers) : semaines 39 et 40*  
*Dates prévisionnelles des épreuves d'admission (entretien et épreuve pratique) :  
semaines 41 - 44 - 45 - 46 - 47*

#### **I – CONDITIONS DE RECRUTEMENT :**

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (voir annexe 1),
- Être âgé(e) de 18 ans au moins,
- Être en règle avec la législation sur le service national,
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire, incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- Être titulaire, à la date de nomination, d'un diplôme de niveau V en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

#### **II – DESCRIPTIF DES POSTES DE TRAVAIL :**

##### **Spécialité « entretien et réparation des engins et véhicules à moteur » - 8 postes à pourvoir**

- Carrossier-peintre au sein de l'atelier de soutien automobile de RENNES (35)
- Carrossier-peintre au sein de l'atelier de soutien automobile de TOURS (37)
- Mécanicien automobile au sein de l'atelier de soutien automobile de LUCE (28)
- Mécanicien automobile au sein de l'atelier de soutien automobile de CHATEAULIN (29)
- Mécanicien automobile au sein de l'atelier de soutien automobile de TOURS (37)
- Mécanicien automobile au sein de l'atelier de soutien automobile de BLOIS (41)
- Mécanicien automobile au sein de l'atelier de soutien automobile de NANTES (44)
- Mécanicien moto au sein de l'atelier de soutien automobile de NANTES (44)

##### **Spécialité « accueil, maintenance et manutention » - 6 postes à pourvoir**

- Menuisier - plaquiste au sein du SGAMI Ouest à RENNES (35)
- Agent de maintenance et de manutention au sein du SGAMI Ouest à RENNES (35)
- Plombier au sein de la région de gendarmerie de Bretagne à RENNES (35)
- Agent de maintenance et de manutention au sein de la préfecture de SEINE-MARITIME à ROUEN (76)
- Agent de maintenance et de manutention bâtiment au commissariat d'ORLEANS (45)
- Magasinier aéronautique au sein de la base aérienne de BOULAY-LES-MINES (45)

## Spécialité « hébergement et restauration » - 2 postes à pourvoir

- Cuisinier au sein du cercle mixte de la gendarmerie nationale du BLANC (36)
- Cuisinier à la résidence du préfet de la Sarthe au MANS (72)

## Spécialité « Prévention et Surveillance » - 1 poste à pourvoir

- Agent d'accueil et de prévention au sein de la préfecture du Calvados à CAEN (14)

**Les fiches de postes sont accessibles sur le site internet du ministère de l'intérieur :**  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (onglet « le ministère recrute », rubrique « filière services techniques »)

### **III – LES MODALITES DE RECRUTEMENT :**

- 1<sup>ère</sup> phase (admissibilité) : examen par un jury des dossiers de candidature présentés par les candidats. Seuls les candidats dont la candidature aura été retenue seront convoqués à la phase d'admission.
- 2<sup>ème</sup> phase (admission) : une épreuve pratique (durée de 1 à 4 heures) et un entretien avec le jury (durée 20 minutes).

### **IV – LA CANDIDATURE :**

Le retrait du dossier de candidature s'effectue directement du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 à l'adresse suivante :

**SGAMI OUEST**  
**Bureau zonal du recrutement**  
**30, rue du Mûrier – B.P. 10700**  
**37542 – SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX**

Les candidats peuvent également en faire la demande :

- soit par courrier en joignant une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur pour 100g et libellée à l'adresse du candidat, à cette même adresse,
- soit par messagerie électronique à l'adresse suivante : [delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr](mailto:delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr)
- soit en téléchargeant le dossier sur le site : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (onglet « le ministère recrute », rubrique « filière services techniques »)

**La date limite de retrait des dossiers est fixée au 12 septembre 2019 à 16h00.**

### **V – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

**Pièces à fournir :**

- Le dossier d'inscription dûment complété, daté et signé
- L'accusé de réception complété lisiblement
- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Une copie des diplômes obtenus, niveau V (ex : BEP, CAP) ou une copie de la qualification reconnue comme équivalente en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité choisie
- Un document justifiant la position exacte du candidat à l'égard du service national (*uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans*)
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae indiquant la nature et la durée des formations suivies et les emplois occupés
- Les justificatifs joints au CV (*certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeurs ou de formation...*)

LA VÉRIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION N'INTERVENANT QU'APRÈS LES RÉSULTATS DÉFINITIFS, S'IL APPARAÎT QUE LES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS SONT INEXACTS, VOUS SEREZ AUTOMATIQUEMENT ÉLIMINÉ MÊME SI LE JURY A PRONONCÉ VOTRE ADMISSION.

## **VI – ACHEMINEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Votre dossier, constitué des pièces demandées, devra être envoyé **au plus tard le 13 septembre 2019**, le cachet de la poste faisant foi, au bureau zonal du recrutement.

Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 13 septembre 2019 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

**Dès réception de votre dossier, un accusé de réception vous parviendra de façon dématérialisée sur votre messagerie électronique (bien vérifier le dossier SPAM). En cas de non-réception, contacter le bureau zonal du recrutement.**

**Rappel : Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**SGAMI OUEST**  
**Bureau zonal du recrutement**  
30 rue du Mûrier – B.P. 10700  
37542 SAINT CYR SUR LOIRE Cedex  
☎ 02-47-42-85-35

**Dossier d'inscription**  
**CONCOURS EXTERNE**  
**Adjoint technique principal**  
**de 2<sup>ème</sup> classe**  
**de l'intérieur et de l'outre-mer**  
  
- Session 2019 -

**Choix obligatoire et définitif d'un seul poste :**

***Spécialité « Accueil, maintenance et manutention »***

- Plombier (1 poste)
- Menuisier (1 poste)
- Agent de maintenance et de manutention (3 postes)
- Magasinier aéronautique (1 poste)

***Spécialité « Hébergement et restauration »***

- Cuisinier (2 postes)

***Spécialité « Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur »***

- Mécanicien automobile polyvalent (5 postes)
- Carrossier peintre (2 postes)
- Mécanicien moto (1 poste)

***Spécialité « Prévention et surveillance »***

- Agent d'accueil et de prévention (1 poste)

**A compléter lisiblement et en majuscules.**

**ÉTAT CIVIL**

Monsieur       Madame

Nom (*en lettres capitales ; pour les femmes, nom de jeune fille*) : .....

Prénoms (*souligner le prénom usuel*) : .....

Nom marital (*pour les femmes mariées, veuves ou divorcées*) : .....

Nom de jeune fille de la mère : .....

Votre date de naissance : ..... Votre lieu de naissance : .....

Nationalité française :  oui  non  en cours de naturalisation <sup>1</sup>

Nationalité (*si autre que française*) : .....

<sup>1</sup> Pour les recrutements où la nationalité française est exigée, votre candidature pourra être prise en compte si vous obtenez ladite nationalité avant l'épreuve orale.

## ADRESSE

N° : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Localité : ..... Pays (si autre que France) : .....

Numéros de téléphone : .....

Adresse électronique (**obligatoire**) : .....

## SERVICE NATIONAL

Pour les personnes nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1979 :

Réformé    Exempté    Libéré → durée des services : .....

Pour les hommes nés après le 31 décembre 1978 et pour les femmes nées après le 31 décembre 1982 :

Recensement effectué :  oui    non / Journée défense et citoyenneté (JDC, ex-JAPD) :  oui    non

## SITUATION FAMILIALE

Célibataire    Marié(e)    Séparé(e) judiciairement    Divorcé(e)    Veuf(ve)    Concubin(e)    Pacsé(e)

Nom et prénom du conjoint<sup>2</sup> : .....

Date et lieu de naissance du conjoint<sup>2</sup> : .....

Profession du conjoint<sup>2</sup> : .....

Enfants à charge (indiquer leur nom, prénom, date de naissance) : .....

.....

.....

.....

## FILIATION

Nom, prénom, profession du père : .....

.....

Nom de jeune fille, prénom, profession de la mère : .....

.....

## ETUDES/DIPLOMES

Vous êtes titulaire (ou susceptible d'être titulaire à la date de nomination) du diplôme ou titre requis homologué de niveau V délivré en France :

Précisez lequel : \_\_\_\_\_

ACQUIS

EN COURS D'OBTENTION

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme ou titre requis homologué de niveau V en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité choisie délivré en France, précisez ci-dessous votre situation en cochant la case correspondante :

Vous êtes titulaire d'un titre ou d'un diplôme homologué au niveau requis par la commission d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

précisez lequel : \_\_\_\_\_

(si vous ignorez si votre diplôme ou titre est homologué ou inscrit au RNCP, renseignez-vous auprès de l'établissement ou de l'organisme qui vous l'a délivré)

Vous êtes titulaire d'un titre ou d'un diplôme étranger assimilé au titre ou diplôme requis :

précisez lequel : \_\_\_\_\_

(si vous ignorez si votre diplôme ou titre est assimilé, renseignez-vous auprès de votre rectorat)

Vous justifiez d'une qualification reconnue comme équivalente au titre ou diplôme requis.

Vous devez adresser le formulaire « Demande d'équivalence à la condition de diplôme », figurant en annexe 3, complété avec précision et accompagné de tout document justifiant la demande (tout document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français effectuée par un service assermenté).

### Dispense de diplôme

La condition de diplôme peut être supprimée pour les mères et pères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste arrêtée par le ministre chargé des sports.

Vous devez adresser le formulaire « Demande de dispense de la condition de diplôme », figurant en annexe 4, complété avec précision.

Joindre obligatoirement à cette demande toutes pièces justificatives nécessaires :

Mère ou père de 3 enfants et plus   
(copie intégrale du livret de famille)

Sportif de haut niveau   
(tout document justifiant la demande)

## SITUATION PROFESSIONNELLE

Profession actuelle (indiquer l'administration ou la raison sociale et l'adresse de l'employeur) : .....

Expérience professionnelle (Indiquer les derniers emplois occupés et pour chacun d'eux, la nature et la durée, ainsi que l'adresse des employeurs) :

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Êtes-vous travailleur handicapé ?  oui (joindre une attestation de la CDAPH ou de la COTOREP)  non

Si oui, souhaitez-vous des aménagements :  
pour l'épreuve écrite ?  oui  non  
pour l'épreuve pratique ?  oui  non  
pour l'épreuve orale ?  oui  non

Êtes-vous titulaire d'un permis de conduire ?  oui (joindre la copie de tous vos permis)  non

Si oui, quelle(s) catégorie(s) ?

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(NOM et PRÉNOMS)

Certifie sur l'honneur que les renseignements figurant sur le présent formulaire sont exacts et m'engage à fournir à l'administration, dès qu'elle m'en fera la demande, les pièces destinées à compléter mon dossier d'inscription.

Je reconnais :

- remplir toutes les conditions requises pour l'inscription au concours interne ;
- que toute déclaration inexacte ou incomplète de ma part me ferait perdre le bénéfice de mon éventuelle admission au concours.

En outre, je suis informé(e) qu'en cas de réussite, ma nomination est subordonnée à la visite médicale réglementaire d'aptitude conformément au décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié.

Fait à \_\_\_\_\_, le | | | | | | | |

Date et signature précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé"

## RAPPEL IMPORTANT

*Pour que votre inscription soit complète, vous devez joindre au présent formulaire (dûment rempli, daté et signé) :*

- ↳ l'accusé de réception complété,
- ↳ la photocopie du diplôme requis de **niveau V (CAP-BEP)** en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité choisie ;
- ↳ une lettre de motivation manuscrite ;
- ↳ un curriculum vitae indiquant la nature et la durée des formations suivies ainsi que les emplois éventuellement occupés (*joindre tout document justificatif nécessaire*) ;
- ↳ en cas de demande de qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes requis : le formulaire « Demande d'équivalence à la condition de diplôme » complété avec précision et accompagné de tout document justifiant la demande figurant en annexe 3 ;
- ↳ en cas de demande de dispense de la condition de diplôme : le formulaire « Demande de dispense de la condition de diplôme » complété avec précision et accompagné de tout document justifiant la demande figurant en annexe 4 ;
- ↳ pour les candidats en situation de handicap, fournir l'attestation de reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la CDAPH ;

« La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des services destinataires de la notice »





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Merci d'inscrire lisiblement vos nom, prénom et adresse **mail** dans le cadre prévu à cet effet



.....
.....
.....
.....

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Dossier d'inscription au concours externe sur titres d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer – Session 2019

Monsieur  Madame

**Nom** (pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

--

**Prénoms**

--

### CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

**Votre dossier d'inscription** remis dans le cadre du concours externe sur titres d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2019 **est bien parvenu à mon service dans les délais impartis.**

Je vous précise que le présent accusé de réception ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à votre candidature.

Le 

--

Nom et signature de l'autorité administrative

## ANNEXE 1

### Pays européens dont les ressortissants ont accès à la fonction publique

#### Les 28 pays de l'Union Européenne (date d'adhésion)

- Allemagne (25.03.1957)	- Italie (25.03.1957)
- Autriche (01.01.1995)	- Lettonie (01.05.2004)
- Belgique (25.03.1957)	- Lituanie (01.05.2004)
- Bulgarie (01.05.2007)	- Luxembourg (25.03.1957)
- Chypre (01.05.2004)	- Malte (01.05.2004)
- Croatie (01.07.2013)	- Pays Bas (25.03.1957)
- Danemark (01.01.1973)	- Pologne (01.05.2004)
- Espagne (01.01.1986)	- Portugal (01.01.1986)
- Estonie (01.05.2004)	- République Tchèque (01.05.2004)
- Finlande (01.01.1995)	- Roumanie (01.05.2007)
- France (25.03.1957)	- Royaume Uni (01.01.1973)
- Grèce (01.01.1981)	- Slovaquie (01.05.2004)
- Hongrie (01.05.2004)	- Slovénie (01.05.2004)
- Irlande (01.01.1973)	- Suède (01.01.1995)

#### Les États parties à l'accord sur l'espace économique européen

- Islande 1996	- Confédération Suisse 1.06.2002
- Liechtenstein 1996	- Principauté de Monaco 2008
- Norvège 1996	- Principauté d'Andorre 1994

L'attention des candidats est appelée sur l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française qui précise :

« Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France, peuvent accéder aux corps, cadres d'emplois ou emplois dont relèvent les fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires par concours ou par voie de détachement.

Toutefois, ils ne peuvent occuper un emploi dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique. »

## ANNEXE 2

### Les équivalences de diplômes

#### MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation.

NOR : BCFF0762090A

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – Lorsque le recrutement par voie de concours est subordonné à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation, les candidats qui remplissent les conditions fixées à l'article 6 du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 susvisé peuvent faire acte de candidature à ce concours dans les conditions définies aux articles suivants.

Art. 2. – Peuvent faire acte de candidature aux concours visés à l'article 1<sup>er</sup> les candidats qui justifient de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès.

La durée d'activité professionnelle exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis par le statut du corps ou du cadre d'emplois.

L'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles doit avoir été accompli dans des fonctions d'un niveau au moins équivalent à ceux des emplois du corps ou cadre d'emplois auxquels le concours donne accès.

Pour apprécier la correspondance de l'activité professionnelle exercée avec celle à laquelle donne accès le concours, l'administration se réfère au descriptif des professions de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS ESE) 2003.

Sont également prises en compte les périodes d'activité professionnelle dans l'exercice de professions appartenant à des catégories socioprofessionnelles comparables dans d'autres Etats.

Art. 3. – Le candidat qui demande à bénéficier des dispositions de l'article 6 du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 susvisé doit fournir à l'appui de sa demande un descriptif détaillé de l'emploi tenu, du domaine d'activité, du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, du niveau de qualification nécessaire ainsi que des principales fonctions attachées à cet emploi.

Il doit en outre produire :

– une copie du contrat de travail ;

– pour les périodes d'activité relevant du droit français, un certificat de l'employeur délivré dans les conditions prévues à l'article L. 1234-19 du code du travail.

A défaut des documents mentionnés aux deux précédents alinéas, il peut produire tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non salariée dans la profession pendant la période considérée.

Lorsque les documents ne sont pas rédigés en langue française, il en produit une traduction certifiée par un traducteur agréé.

L'administration a la possibilité de demander la production de tout ou partie des bulletins de paie correspondant aux périodes travaillées.

Elle peut demander la présentation des documents originaux ; ces documents ne peuvent être conservés par l'administration que pour le temps nécessaire à leur vérification et doivent en tout état de cause être restitués à leur possesseur dans un délai de quinze jours.

Art. 4. – Les autorités compétentes sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 2007.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général de l'administration et de la fonction publique :

*Le sous-directeur,*

G. PARMENTIER

## ANNEXE 3

### **Demande d'équivalence à la condition de diplôme**

(vous n'êtes pas titulaire du diplôme ou titre requis homologué de niveau V)

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOMS : \_\_\_\_\_

NOM d'usage : \_\_\_\_\_

Date de naissance : | | | | | | | | | |

PROFESSION : \_\_\_\_\_

#### Spécialité choisie :

- Accueil, maintenance et logistique :**
  - qualification : agent de maintenance des bâtiments (*électricien, menuisier, plombier*)
  - qualification : armurier
- Prévention et surveillance :**
  - qualification : accueil et prévention (*agent de sécurité et de surveillance technique et de prévention*)
- Conduite de véhicules**
  - qualification conducteur de véhicules (*pour cette spécialité, vous devez être titulaire des permis de conduire des catégories C, D et E en cours de validité*)
- Hébergement et restauration :**
  - qualification : cuisinier
- Entretien et réparation des engins et véhicules à moteur :**
  - qualification : carrossier peintre automobile
  - qualification : magasinier automobile
  - qualification : mécanicien VL, PL et 2 roues (*électricien automobile, mécanicien automobile, mécanicien automobile TC/PL, mécanicien 2 roues*)
  - qualification : serrurier

Vous devez justifier de l'exercice d'une **activité professionnelle**, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins 3 ans à temps plein et **relevant de la même catégorie socioprofessionnelle** que celle de la profession à laquelle la réussite au recrutement permet l'accès (*la durée est réduite à 2 ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis*).

#### **Vous devez fournir à l'appui de votre demande :**

(*tout document rédigé en langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français effectuée par un service assermenté*)

- La copie du (des) contrat(s) de travail
- La copie du (des) certificat(s) de l'employeur pour les périodes d'activité
- Tout document justifiant la demande
- Le cas échéant copie du titre ou du diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis

**Catégorie socioprofessionnelle dont relève la fonction d'adjoint technique référencée dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS – ESE) :**

5 - Employés / 6 - Ouvriers



**ANNEXE 4**  
**Demande de dispense de la condition de diplôme**

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOMS : \_\_\_\_\_

NOM d'usage : \_\_\_\_\_

Date de naissance : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**A quel titre la dispense de la condition de diplôme est sollicitée ?**

- Mère ou père d'au moins trois enfants :  
Joindre la copie intégrale du livret de famille
  
- Sportif de haut niveau inscrit sur la liste arrêtée par le ministre chargé des sports :  
Joindre tout document justifiant la demande